



N° du document : ASTRA-D-39893401/264 V1.0, 21.04.2022

Critère d'adjudication analyse de durabilité pour les marchés publics de l'OFROU

La mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et son ordonnance (OMP) suit les lignes directrices de la stratégie de l'achat public de la confédération et de la stratégie pour le développement durable 2030. L'OFROU renforce depuis janvier 2021 la prise en compte la durabilité dans les adjudications publiques de prestations de services et de construction avec l'introduction du **critère d'adjudication analyse de durabilité** dans son manuel des marchés publics.

Dans le domaine de l'infrastructure, un grand nombre de thématiques sont pertinentes pour la durabilité. L'OFROU s'appuie sur les standards reconnus par la branche, tel que le *Standard SNBS Infrastructure* et la *Norme SIA 112/2*. Ces standards permettent d'identifier les thèmes pertinents pour le type et la phase de projet considérée et permettent une évaluation au sens de l'article 2 et 29 de la LMP des optimisations potentielles.

Le sous-critère « analyse de durabilité » permet aux soumissionnaires de montrer leur compréhension des **enjeux du développement durable** et de proposer des mesures techniques et organisationnelles pour y répondre. L'analyse de durabilité prend ainsi la forme d'une analyse des opportunités et des risques (dans les premières phases d'un projet), ou d'une proposition de marche à suivre (dans des phases de projet plus avancées). Cette analyse sera évaluée de façon qualitative, en tant que sous-critère d'adjudication.

Tel que proposé dans la recommandation *concernant les achats durables dans la construction – partie infrastructure* de la KBOB, la liste des indicateurs du *standard SNBS infrastructure* peut être utilisée comme checklist, pour identifier les thématiques pertinentes au projet et pour les intégrer sous forme de mots-clés dans la description de la méthode d'évaluation, de façon à faciliter l'évaluation. En addition, les soumissionnaires peuvent identifier d'autres thématiques pertinentes.

- Il est important que l'analyse de durabilité soit **spécifique au projet** (par exemple, le système de management environnemental de l'entreprise n'est pris en compte que s'il entraîne des avantages concrets pour le projet).
- L'analyse de durabilité doit présenter des **mesures compatibles avec le projet** tel que décrit dans les documents de l'appel d'offre (notamment les spécifications techniques).
- Les critères de durabilité et leur jugement ne peuvent **pas être discriminants** envers des soumissionnaires étrangers.
- Pour les achats publics non soumis aux accords internationaux, des aspects complémentaires peuvent être pris en compte (notamment aspects sociaux tels que la formation d'apprentis).

Exemples de thèmes :

- Recyclage des matériaux
- Emissions des véhicules de chantier
- Empreinte CO2 des matériaux
- Formation en développement durable/économie circulaire
- Durabilité écologique et sociale des matériaux
- Energie de chantier
- Risques sociaux liés à la fabrication d'équipements électriques



Références	Lien
Recommandation KBOB : Achats durables dans la construction – partie infrastructure	https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen.html
Recommandations KBOB : Achats durables dans la construction	
Norme SIA 112/2	http://shop.sia.ch/normenwerk/ingenieur/112-2_2016_d/F/Product/
Standard SNBS Infrastructure	https://www.nnbs.ch/fr/web/guest/instruments-et-aides-infra
Recommandation CA : Durabilité des marchés publics	https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/themen/nachhaltige-beschaffung.html
Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions	https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/bkb/strategien.html
Stratégie pour le développement durable 2030	https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/strategie-nachhaltige-entwicklung-2030.html